



MINISTRE DE L'ENERGIE

Le Ministre

Réf. : CAB.MIN-ENER/BB/1017 /BB/11

Transmis copie pour information à :

- Son Excellence Monsieur le Vice-Premier Ministre, Ministre des postes, Téléphones et Télécommunications
- Monsieur le Directeur de Cabinet du Chef de l'Etat
- Monsieur le Secrétaire Général à l'Energie
- Monsieur l'Administrateur Directeur Général de la SNEL
- Monsieur le Président de la SMCL du projet AFEK (Tous) à Kinshasa – Gombe
- Monsieur le Gouverneur de la Province Orientale
à Kisangani – Makiso

**Aux Honorables Députés Nationaux
Elus de la Province Orientale
à Kinshasa – Lingwala/Palais du Peuple**

**Concerne : Etat d'avancement actuel du projet de réhabilitation
des infrastructures électriques de la ville de Kisangani**

Honorables Députés,

J'ai l'honneur de vous rappeler qu'à travers ma lettre n° CAB.MIN-ENER/BB/0164/BB/11 du 31 janvier 2011, je vous faisais part de la quintessence et de l'évolution du projet d'Appui à la Fourniture de l'Electricité dans la Ville de Kisangani (AFEK) par l'amélioration du système de production et de distribution de l'énergie électrique dans le chef-lieu de la Province Orientale.

En ce jour, je vous informe, qu'au courant de la semaine passée, j'ai diligenté une mission sur place à Kisangani en vue de m'enquérir de la situation actuelle sur terrain. Il en revient que :

- 1°. Les chronogrammes sont jusque-là bien tenus : Après les phases administratives et techniques de préparation des dossiers contractuels et de passation des commandes des premiers équipements, les premières équipes des contractants ANDINO Hydropower Engineering et CEGELEC, respectivement en charge du remplacement de la turbine n° 1 de la centrale

Le Ministre

- hydroélectrique de Tshopo et du réseau de distribution se déploient maintenant sur terrain à Kisangani ;
- 2°. Le groupe turbine-alternateur et le matériel du réseau sont déjà en fabrication. La livraison des premiers lots interviendra à partir du mois d'août 2011 tandis que le montage du nouvel engin de levage des équipements du barrage a commencé le 27 juin 2011 ;
 - 3°. La réhabilitation des Cabines MT/BT retenues sera doublée de leur renforcement (augmentation de leurs capacités à 400 kVA, au lieu des 200 kVA antérieurs) ;
 - 4°. Quelques aménagements permettant le démarrage de certains travaux en anticipation (comme le génie civil et des travaux minimum pour la remise en service des cabines affectées par des avaries de transformateurs grâce à ceux qui seront récupérés sur le réseau) vont être opérés dans le chronogramme quand bien même certains délais soient incompressibles
 - 5°. La dotation des installations SNEL de titres fonciers et la construction des clôtures des Cabines et Sous-Stations concernées ;
 - 6°. Les besoins ont été adaptés aux nouvelles réalités de terrain eu égard à la dégradation accentuée du réseau de distribution intervenue depuis les évaluations de 2008 (structures de bâtiments de Cabines MT/BT et des Sous-Stations, longueurs des tronçons pour les câbles BT, les auxiliaires et les protections des Sous-Stations et des Cabines ...) ;
 - 7°. Les travaux préliminaires qui reviennent à la partie congolaise sont exécutés depuis début juin grâce aux fonds du premier décaissement de la SNEL avec grande satisfaction au niveau du Poste de dispersion PP2 et de 6 cabines MT/BT (à savoir : *Immo 4, km 4, km 5, Kilima ya Bahindi, Kavunge, PS*) : murs des clôtures érigés, bâtiments bien réfectionnés, cours internes bien aménagées et de surcroît **documents fonciers obtenus** auprès des services compétents
 - 8°. L'éclairage public sur certaines artères a été pris en compte ;
 - 9°. Les modifications apportées pour besoin d'efficacité des actions à mener et en fonction des réalités du moment ont entraîné des surcoûts à tel point que :
 - seuls 4 ou 5 des 11 nouveaux quartiers prévus au départ seront couverts (*Météo 1 & Météo 2, Zinia 1 et Zina 2, avec Motumbe* en option) ;
 - 8 cabines dont les structures de génie civil sont fortement entamées et instables seront remplacées par des cabines compactes. ;

Tel est à ce jour l'état d'avancement du projet.

Veuillez agréer, **Honorables Députés**, l'expression de ma considération distinguée.

TSHIONGO TSHIBINKUBULA wa TUMBA Gilbert

